**CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2020**

**Salle des fêtes de Champetières**

**Procès-Verbal de séance**

M. le Président remercie M. le Maire de Champetières d’accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il constate que le quorum est atteint (64 présents, 9 pouvoirs, 73 votants) et ouvre la séance.

M. Jean-Pierre Genestier est désigné secrétaire de séance.

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- le renouvellement d'adhésions d’ALF à différents organismes et associations ;

- la voirie Forestière du Massif de l'Ormet - avenant au marché de travaux – Annulée ;

- la fixation Tarifs de la laveuse de gobelets

- l’attribution de marché pour la fourniture d'un châssis cabine 26 T

- une demande de subvention - plan d'action Education Artistique et Culturelle

- la voirie Forestière Massif de l'Ormet - avenant au marché de travaux

- l’ORT - Convention de Mise à disposition de locaux

- la voirie forestière des Bois Noirs - attribution de marché entretien voirie

- la voirie forestière de Vivic - Attribution de marché remise en état de la voirie

- le SPANC - demande de subvention AELB - réhabilitation des points noirs

- le SPANC - demande de subvention CD 63 - réhabilitation des points noirs

- la reprise d'un camion d'occasion 44 –

Pas de remarques.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Décision Modificative n°3**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

**Commission d’Appel d’Offres**

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

**Modification des statuts**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

**Représentation d’ALF dans les associations et sociétés diverses**

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

**Commissions d’ALF**

Cf. délibération n°5

Unanimité

**RH – Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

**Accompagnement à la gestion des agents en inaptitude physique**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

**Adhésion à la mission relative à l’assistance retraite**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

**Adhésion au pôle « santé » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Didier Ardevol : « Il y a eu une forte augmentation pour les communes, mais comme nous n’avons que peu d’agents, cela n’a pas beaucoup de répercussions financières. Qu’en est-il pour ALF ? »

Olivier Gallo-Selva : « De mémoire, lorsque j’en ai discuté avec notre directrice RH, nous étions sur des enveloppes de ce montant-là. Mais je vous donnerai la réponse précise, dans le compte-rendu. »

Didier Ardevol : « Peut-être l’augmentation n’a-t-elle été appliquée que pour les communes. »

**PÔLE « ENFANCE-JEUNESSE »**

**Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d’Allocation du Puy-de-Dôme**

Cf. délibération n°10.

Unanimité.

Stéphanie Allègre-Cartier, vice-présidente en charge de l’Enfance-Jeunesse précise qu’il n’y a qu’un seul Lieu d’accueil Parents-Enfants (LAEP), à Ambert géré par l’association Lilominots, mais qu’il y a une volonté de multiplier ces lieux sur tout le territoire de la communauté de communes. Une itinérance est envisagée et cela débuterait par le secteur de Saint-Germain l’Herm.

Michel Bravard indique qu’il y a un LAEP à Eglisolles, car il existe des rencontres parents-enfants sur la commune.

Stéphanie Allègre-Cartier répond que ce n’est pas un LAEP, car non labellisé en tant que tel par la CAF. Elle précise qu’effectivement, à Eglisolles, cela fonctionne par le biais du Relais d’Assistantes maternelles qui organise ces temps de rencontres entre nounous, enfants et parents.

**PÔLE « AGRICULTURE - FORET- EAU – ENVIRONNEMENT DURABLE »**

**Lancement du programme « Chaleur Livradois-Forez »**

Cf. délibération n°11.

Unanimité.

**TEPOS : engagement d’ALF pour le renouvellement de la démarche – période 2**

Cf. délibération n°12

Unanimité.

**Attribution de marché pour le suivi de l’animation de l’OPAH-RU**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

**PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »**

**Travaux médiathèque d’Ambert – demande de subvention DSIL et DETR**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

**PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

**Elimination des déchets : rapports d’activités 2019**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

M. le Président indique que Marc Ménager, Vice-président d’ALF en charge de la gestion des déchets, a également été élu Vice-président au VALTOM, syndicat qui regroupe les collectivités, qui ont la compétence « gestion des déchets » au niveau départemental.

Marc Ménager explique qu’il pourra ainsi représenter les petites collectivités au sein du Bureau du VALTOM, et que cette mission lui tient à cœur.

Il indique également que les objectifs du service « déchets » d’ALF sont les mêmes que ceux du VALTOM : produire moins de déchets, valoriser plus, contenir les coûts. Il rappelle que le service est constitué de 48 agents, le plus gros service de la communauté de communes, et qu’il dispose d’un budget de 5 millions d’euros. Les enjeux dans les années à venir sont très importants et les orientations qui seront prises toucheront l’ensemble des usagers d’ALF.

François Fournioux, responsable du service « déchets » informe l’assistance que 4 réunions publiques d’information à destination des conseillers communaux seront organisées : « Chambon sur Dolore, Cunlhat, Vertolaye, Viverols. L’organisation du service sera présentée en détail, ainsi que ses performances, les coûts et contraintes financières, ainsi que les enjeux et les pistes de travail.

Par ailleurs, la commission « gestion des déchets » sera réunie très rapidement.

Régine Fabry : « Lorsque vous parlez d’inciter les gens à mieux et plus trier les déchets, est ce que vous allez prendre la formule qui est réalisée dans plaine, avec le Syndicat du Bois de l’Aumône ? »

François Fournioux : « Nous avions l’obligation de l’étudier ; c’est ce qui va être présenté à la commission déchets, le 19 novembre ; cela a des conséquences financières, sociales et environnementales. Je ne souhaite pas rentrer dans les détails. La commission « déchets » va étudier les conséquences, travailler dessus et si elle trouve que c’est une opportunité, ce sera présenté au conseil mais dans tous les cas, ce n’est pas un travail qui sera fait en un mois. On se laisse encore une année, l’année 2021, pour réfléchir dessus. »

Régine Fabry : « Avec cette formule-là, les décharges sauvages ne font qu’augmenter. Il y en a déjà énormément… ».

François Fournioux : « C’est pour cette raison qu’il faut mesurer les avantages comme les inconvénients. »

Simon Rodier : « Régulièrement François nous le demande et il faut qu’on s’en saisisse à chaque fois, il y a des petites choses que l’on peut faire, notamment publier ce type d’informations dans nos bulletins municipaux, car elles ont toujours plus d’impact que lorsqu’elles figurent dans le bulletin du VALTOM. C’est un enjeu essentiel. Quand bien même on ne croit ni à l’écologie ni à la préservation de l’environnement, on n’a qu’à rappeler aux gens que cela va toucher leur portefeuille et curieusement, lorsqu’on parle argent, les poubelles deviennent mieux triées. »

**SPANC – Rapports d’activité 2019**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Marc Ménager rappelle que ce service s’étend sur tout le territoire et comporte trois agents ; deux agents de terrain, et un agent administratif. Cela concerne environ 10 000 installations. Il précise que deux agents pour 10 000 installations, cela pose un problème de sous-effectif ; il s’agira de se pencher sur ce sujet. Les agents sont arrivés à la limite de ce qui peut se faire à trois personnes.

Jérôme Tournier fait ressortir une information importante, caractéristique du travail effectué par le service : 297 usagers ont bénéficié de 1 440 324 euros depuis que le programme de financement de l’agence de l’eau et du Département existe. Ce dispositif a donc fortement favorisé les travaux pour remettre en état tous ces assainissements. Partant de ce chiffre, on peut considérer que cela a représenté 2,5 M€ de chiffre d’affaire pour les entreprises du territoire.

Bruno Paul : « Je voulais juste faire une remarque, je travaille quotidiennement ou presque avec le service du SPANC et les trois agents sont d’une compétence rare. »

M. le Président rappelle qu’il y a des délais de mise en conformité des assainissements non collectifs après des contrôles : 4 ans, et 1 an après une vente.

Eric Dubourgnoux : « Je confirme ce qu’a dit mon collègue de Fournols. En ce qui nous concerne à Saint-Gervais sous Meymont, nous avons désigné un adjoint spécifique au SPANC, nous avons ainsi réussi à convaincre beaucoup de propriétaires de se mettre aux normes – y compris les plus réticents – grâce aux aides de l’Agence de l’Eau et du Département, accordées en fonction des revenus du ménages. Ceux avec des revenus modestes, ont pu ainsi bénéficier de 80 % d’aides. Ce qui est vraiment conséquent. Nous savons les coûts que cela représente, de l’ordre de 7 à 9 000 euros. Je déplore –même si ce n’est pas du ressort d’ALF –que nous, les Maires, disposions d’un pouvoir de police dans ce domaine, édicté par la loi mais sans discernement. Il faut par conséquent que nous soyons attentifs, car nous avons des gens âgés qui sont mis en demeure de se mettre aux normes, des gens qui sont un peu paniqués, avec des revenus modestes, qui ne peuvent pas réaliser les travaux s’ils ne bénéficient pas d’une aide significative et je vous le dis sereinement, je me refuse à faire la police de façon stricte, car cela mettrait ces gens en difficulté financière et morale. Je pense que la législation aurait dû être un peu assouplie ; la démarche la plus constructive est celle qui serait la plus adaptée aux réalités sociales du terrain ; on devrait tolérer que des personnes âgées laissent le temps passer et que ce soit des repreneurs qui, après les décès remettent aux normes lors du rachat de la propriété. Je sais que dans les faits c’est ce qui se pratique, mais la législation aurait dû le prévoir dans les textes. Et c’est regrettable. »

M. le Président acquiesce.

Chantal Facy : « Juste une remarque : je pense que la population manque de communication à ce sujet. Il y a longtemps que nous n’avons pas eu de communication dans nos bulletins municipaux, sur le SPANC, sur les campagnes de vidanges, etc. Cela serait bien d’en avoir à nouveau. Même sur les aides, les gens ne savent pas du tout à qui il faut s’adresser, quel montant… »

Jérôme Tournier : « Pas de souci ; nous nous associerons avec les communes pour communiquer dans les bulletins. Nous avons aussi nos supports propres à la collectivité : le site internet, les magazines, mais il sera bon d’avoir un relais dans les bulletins municipaux. »

M. le Président demande à Marc Ménager, s’il serait possible de faire aussi des réunions d’information par secteurs.

Marc Ménager répond qu’il ne pensait pas faire de commission spécifique du SPANC, mais qu’une communication renforcée au sujet des aides doit sans doute être faire. Il précise par ailleurs que le budget 2021 est déjà bien entamé.

Daniel Barrier : « Où en est le système des aides car il avait été dit que l’Agence de l’Eau allait cesser d’en accorder. Alors est-ce qu’elle les a arrêtées, reconduites ? les aides du conseil départemental dépendaient de celles de l’Agence de l’Eau… Alors qu’en est-il à l’heure actuelle ? est ce que vous avez des informations claires à ce sujet ? »

Marc Ménager : « Non, nous n’en avons pas. »

Jérôme Tournier : « On va vous dire ce que l’on connait. A l’époque, effectivement on pouvait monter jusqu’à 80 % du montant total des travaux ; à présent, nous en sommes à 50 %, 20 de la part du conseil départemental et 30 de la part de l’Agence de l’Eau. Cela va perdurer jusqu’à fin 2021, puis l’Agence de l’Eau arrête de financer. »

Daniel Barrier : « Donc comme le Conseil Départemental, abondait à condition que l’Agence de l’Eau participe, cela signifie qu’il n’est pas très utile de communiquer au sujet des aides que les gens pourraient avoir puisqu’on n’est pas sûr qu’ils les obtiennent. »

Jérôme Tournier : « Effectivement, nous n’allons pas dans le bon sens… mais peut-être que le Département décidera de continuer à accorder ses subventions ? »

Valérie Prunier répond en tant que Conseillère départementale : « Non il ne continuera pas tout seul. »

Daniel Barrier : « Donc, clairement, ce n’est pas la peine que nous communiquions à ce sujet dans nos bulletins municipaux. »

Eric Dubourgnoux : « Malheureusement, ce n’est pas parce que la politique des aides va changer que la législation, elle, sera modifiée ; par conséquent les gens seront toujours dans l’obligation de se mettre aux normes quand les contrôles seront effectués. Il s’agit de dire les choses. On peut regretter le fait que l’on ne connaîtra plus des taux de financement de 80 %. Nous avons bien fait de mener une action auprès de l’Agence de l’Eau car cela a permis d’atténuer les répercussions …Vous vous souvenez ? Il y a trois ans, l’Etat avait sabré dans les budgets des Agences de l’Eau, à hauteur de 25 % ; ce qui est énorme ; donc évidemment elles ont été contraintes de faire des choix et certains au détriment de l’assainissement non collectif. Et pas seulement dans ce domaine ! il y a eu aussi des restrictions dans les programmes qui étaient financés exclusivement par elles. Il faut donc continuer à être vigilant et à nous mobiliser car nous avons la chance en France d’avoir ces outils bien particuliers que sont les Agences de l’Eau – d’ailleurs seule la France les a – avec une politique dans le domaine de l’Eau, audacieuse et jusqu’à aujourd’hui, bien financée. Malheureusement, on constate que cela ne continue pas. En tout cas on ne peut pas dire aux gens qu’une législation existe et qu’il n’y a rien pour les aider. Il faut se battre pour qu’on ait le maximum de subventions. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

**PÔLE « SOCIAL »**

**Projet de télémédecine**

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Chantal Desgeorges : « Je vais peut-être passer pour un dinosaure, mais je crois que l’on fait passer la charrue avant les bœufs, car on parle de télémédecine, mais on devrait parler tout d’abord de médecine. Ce n’est pas parce qu’on va mettre une cabine de télémédecine à Saint-Germain et à Arlanc, que cela va sauver nos populations du manque de médecins. Je pense que l’important est d’avoir un médecin. La cabine de télémédecine peut aider mais rien ne vaut un médecin, qui voit, qui touche, qui palpe… On parle de dermatologie, mais je pense que s’il y a une médecine spécialisée qui est des plus compliquée, c’est la dermatologie. Plus que toute autre chose ! car lorsqu’il s’agit de prendre un pouls, une tension ou regarder si quelqu’un est en arythmie, une infirmière de base peut le faire. La dermato, c’est autre chose. Par ailleurs, il y avait un projet avec le Département pour recruter des médecins et on n’en entend plus parler. De plus nous avons une population vieillissante, et on ne va pas les mettre dans une ambulance ou un VSL pour les amener dans une cabine et faire de la télémédecine. Ça peut rendre service, je suis complètement d’accord mais je ne sais pas s’il faut se lancer tout de suite dans ce projet. Il faudrait se pencher sur d’autres problèmes avant »

Valérie Prunier : « En ce qui concerne le projet de centre de santé départemental, il est toujours à l’ordre du jour mais c’est à titre expérimental. Nous venons tout juste au Conseil Départemental de créer le budget annexe pour lancer le recrutement des médecins. Il faut bien se dire que c’est expérimental, donc le budget n’est pas mirobolant. L’objectif est de recruter deux médecins, et sur les deux, il y en a bien un qui est fléché sur le territoire de Saint-Germain l’Herm. Il n’y a pas de souci sur ce point dès que le recrutement sera fait. Il y a deux territoires prioritaires : ce sont les Combrailles et le Haut-Livradois. Cela suit son cours. »

Eric Dubourgnoux : « J’ai une question sur ce matériel, qui sera expérimental sur Saint-Germain, si j’ai bien lu la délibération. Il est vrai que cela a un coût non négligeable, et nous avons la chance d’avoir des subventions à hauteur de 80 %. En revanche, est-ce que l’on a des informations sur les coûts de fonctionnement ? Je suppose que cela ne sera pas trop élevé. Et puis deuxième chose, Valérie, au sujet des centres de santé, je connais bien le sujet puisqu’on a travaillé dessus depuis trois ans avec le Député. Ce qu’il faut préciser : c’est que les médecins qui seront recrutés seront des médecins salariés … aujourd’hui, il y a une aspiration de leur part – et de leur conjoint -- de travailler différemment, ils veulent avoir du temps libre pour organiser leur vie privée et cette aspiration est de plus en plus fréquente de la part des professionnels de santé qui sortent diplômés de nos jours. C’est vrai qu’il faut, aujourd’hui, être en capacité de mettre à leur disposition des structures comme les centres de santé. Les médecins salariés ne sont pas là pour manger la laine sur le dos des médecins libéraux, mais je crois que l’avenir montrera que là où des territoires rencontrent des difficultés, cela peut être une solution éventuellement transitoire, et il ne faut pas hésiter à expérimenter ce type de structure. »

Valérie Prunier : « Effectivement, ces centres de santé n’ont aucunement vocation à faire concurrence à la médecine libérale ; si le territoire de Saint-Germain a été fléché, c’est parce qu’il n’y pas de médecins. C’est bien une solution transitoire, dès qu’il y aura la volonté de la part d’un libéral de venir s’implanter, le médecin du Département sera déployé sur un autre secteur. On ne souhaite pas que ce dispositif devienne permanent. »

Eric Dubourgnoux : « D’ailleurs le président du conseil départemental de Saône et Loire qui était venu à Ambert, expliquer la démarche de création de son centre de santé expérimental avec des antennes délocalisées, était bien dans cet esprit-là. Cela a même était fait à la demande des médecins libéraux. »

Valérie Prunier : « Oui mais le territoire de la Saône et Loire est très différent car ce sont des petites bourgades avec plusieurs villes de moyenne importance ; alors que nous, nous avons Clermont-Ferrand au centre du département et autour, c’est très clairsemé et très peu dense. Ils n’ont pas du tout la même configuration géographique et c’est sans doute pour cette raison que cela s’est développé. »

Régine Fabry : « Il faut mettre un bémol à ce que vous dîtes, car j’ai plusieurs amis médecins dans la région de Nevers qui ont essayé ce système et personne ne vient. Il faut plutôt veiller à faire des facilités d’installation pour un médecin libéral et lui offrir justement une cabine de télémédecine, ou un centre médical où ils peuvent se retrouver à plusieurs et s’arranger. C’est ce qui est le mieux je pense. »

Valérie Prunier : « Toutes les initiatives sont à essayer ; nous verrons le succès que cela remportera mais je pense que cela devient urgent de tenter quelque chose car c’est très tendu… »

Chantal Facy : « Je voudrais savoir si vous avez déjà repéré des infirmières qui sont prêtes à tenter l’expérience de la télémédecine, et si elles sont prêtes à aller voir ailleurs pour étudier comment cela fonctionne car avant d’acheter l’outil, il me semble important qu’il y ait déjà des personnels prêts à faire fonctionner le matériel. Autre question : comment a été fait le choix des deux communes ? »

Valérie Prunier : « Ce sont des territoires fragiles de ce point de vue, qui ont été repérés par l’ARS, les territoires déficitaires sont ciblés et classifiés selon différentes catégories : selon la densité de population, le nombre de médecins par rapport au nombre d’habitants, etc. »

Marc Joubert : « En son temps Viverols a voulu tenter l’expérience qui malheureusement n’a pas abouti. Mais avant de la tenter, les élus de la Vallée de l’Ance sont allés dans les Combrailles pour visiter les centres existants et de mémoire, le retour que j’en ferai aujourd’hui, est que cela n’était pas forcément très probant ; donc avant de se lancer dans une dépense qui est somme toute importante, j’aurais tendance à dire d’aller voir ailleurs comment ça marche, et réfléchir sur la manière de l’adapter au territoire. C’est ma première remarque. Et puis, j’ai entendu, Valérie que tu disais que les deux secteurs du territoire avaient été ciblés en fonction du manque effectif de médecins ; si c’est pour faire de la télémédecine avec des médecins généralistes, cela me choque un peu ; pour moi, la télémédecine est réservée à des spécialistes, … si on trouve le spécialiste qui veut bien répondre à l’autre bout de la ligne. Car c’est aussi une problématique qui était remontée, lorsque nous avions travaillé sur le sujet dans la Vallée de l’Ance. Je ne suis donc pas persuadé que le médecin généraliste soit le bon niveau qui justifierait l’installation d’une cabine de télémédecine. »

Daniel Forestier : « Il y a un médecin généraliste à Ambert qui a pratiqué la télémédecine… »

Marc Joubert : « Juste pour finir : je pense donc que la solution est de faire venir les médecins sur le territoire, et pour ce qui est de la consultation des spécialistes, pourquoi ne pas installer ce dispositif au sein de l’hôpital ? »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Par rapport au médecin qui a pratiqué la télémédecine à Ambert, il avait son matériel, alors qu’est-ce qu’apporte la télécabine ? qu’est ce que cela aurait pu changer ? En ce qui me concerne, j’ai fait de la téléorthophonie, parce que j’ai un ordinateur, mais en fait je ne vois pas le rapport entre les deux, entre le médecin et la télécabine. Finalement, c’était juste une téléconsultation au sein de son cabinet, sans rapport avec une télécabine. Pour moi, on parle de deux choses très différentes finalement. »

Marc Cussac : « Je pense que le Dr Vorilhon, donnait juste des avis et il n’était pas loin. Ce n’est pas du tout le même principe que la télémédecine. Je ne suis pas sûr qu’il le pratique encore d’ailleurs. Si je peux rajouter quelque chose, là où il faudrait mettre de l’énergie et peut-être de l’argent, c’est dans la communication et dans la présentation de notre territoire, faire valoir ce qui est bien, ce qui est beau… C’est là où il faut mettre les moyens à l’avenir, car des médecins, on va en avoir, puisque le numérus clausus a été augmenté, mais seulement dans cinq ou six ans. C’est donc une période très dure que l’on va passer, probablement mais si on fait bien valoir les outils de travail -- comme va l’être, par exemple, la maison de santé à Ambert -- c’est ce qui va faire venir les médecins à mon sens. Et puis peut-être faudrait-il faire jouer nos connaissances, nos réseaux ? C’est sans doute le contact humain qui va payer… c’est une autre réflexion. Pendant les six années du mandat, il faudra peut-être mettre plus de moyens dans la communication pour essayer d’attirer. On peut s’interroger pourquoi on ne vient pas sur la région, alors que nous avons du potentiel, et des données humaines très intéressantes. »

Valérie Prunier : « Oui, il y a la question : « pourquoi on ne vient pas ? » et pour ceux qui sont venus, « pourquoi ils ne restent pas ? »

Marc Cussac : « Oui effectivement, mais c’est encore un autre problème, une autre piste de travail. »

Daniel Forestier : « Je rappelle que la santé était ressortie dans le projet de territoire comme une priorité, c’est pour cette raison que nous nous intéressons aux solutions à apporter à ce problème. Peut-être faut-il attendre que les choses finissent par s’arranger d’elles-mêmes comme le dit Marc ou est ce que la télémédecine n’est elle pas l’une des solutions qui pourrait faciliter … »

Valérie Prunier : « Oui le but n’est pas de remplacer, mais de créer des compléments. »

Pierre-Olivier Vernet : « Je me pose la question suivante : est ce que ce type d’outils, qui relève de l’ère digitale, car derrière, on aura forcément des équipements à mettre sur soi … est ce que ce type de matériel est adapté à une population âgée ? »

Valérie Prunier : « C’est pour cette raison qu’il y aura, aux côtés du patient dans la télécabine, du personnel soignant formé. »

Pierre-Olivier Vernet : « Et sur l’aspect prise de rendez-vous ? On va se rapprocher du numérique et j’ai bien peur que les personnes âgées aient du mal à prendre le rendez-vous. »

Valérie Prunier : « C’est aussi pour cela qu’il existera plusieurs solutions, dans certains endroits, c’est à la mairie que la prise de rendez-vous se fera de façon téléphonique. Il faudra que nous allions voir sur les autres territoires comment cela fonctionne. Car pour nous, c’est pareil, on se lance un peu dans l’inconnu, on ne sait pas trop ce que cela va donner ; par exemple à Arlanc, nous avons un cabinet d’infirmiers, où nous sommes quatre actuellement, nous envisageons de nous associer avec une cinquième personne donc ce sera quelqu’un plus jeune, qui n’exerce pas la profession comme nous l’exerçons depuis vingt ans. Il faut savoir évoluer et laisser la place à des collègues de nouvelle génération qui eux, ont envie de s’impliquer dans ce genre de projet.

Pierre-Olivier Vernet : « J’entends tout à fait qu’il faut se tourner vers les nouvelles technologies, mais nous avons une grande partie de la population qui est vieillissante et je ne suis pas sûr que ce type de matériel lui soit bien adapté. »

Simon Rodier : « Oui mais actuellement ils n’ont ni médecins, ni cabine. »

Valérie Prunier : « Nous ne disons pas que c’est la meilleure solution, nous pensons que c’est « la moins pire » …De plus, ce n’est pas un outil que l’on peut adapter à toutes les consultations, mais cela pourrait convenir par exemple pour un renouvellement d’ordonnance. Car en ce qui concerne la continuité des traitements, la situation devient très compliquée. La prise de rendez-vous se fait de plus en plus par des plateformes et du coup, on répond aux patients que les médecins sont débordés et qu’ils ne peuvent avoir de rendez-vous dans l’immédiat, donc il y a interruption dans les traitements. On en est là il est donc temps d’essayer de faire quelque chose. »

Marc Joubert : « Nous avons été confrontés à cet écueil lorsqu’on a voulu chercher un médecin ; le conseil que l’on peut donner est de sensibiliser les médecins à l’accueil d’internes. C’est à force d’en accueillir qu’un ou même plusieurs, -- on peut rêver – s’installeront chez nous. »

Didier Liennart : « Lorsque j’ai découvert le projet en Bureau, j’étais dubitatif, je le dis franchement. Nous sommes dans une situation critique, nous allons avoir des années difficiles à passer ; j’ai fait un ratio : on a un médecin pour 1600 habitants, c’est ingérable ; nous sommes déjà dans une situation extrêmement difficile ; je pense donc qu’il y a urgence que l’on mette en place une réflexion qui définisse des axes ; la communication en direction des médecins cela me parait être une bonne piste. Je pense que le Département est trop timoré dans son action ; nous avons besoin à Saint-Germain pas seulement d’un médecin, mais d’un dispositif qui doit pallier l’urgence et on peut dire ce qu’on veut, mais en y regardant d’un peu près, le dispositif mis en place dans le département de la Saône et Loire, cela fonctionne ; il y a peut-être des cas à la marge, mais cela fonctionne. De plus, l’intérêt de ce dispositif, c’est qu’il ne coûte rien. Le Département est quasiment à l’équilibre. A mon avis, il y a à la fois la nécessité de créer – et de faire connaître -- des conditions d’accueil de qualité des médecins, les projets de maisons de santé qui en sont car il y a une aspiration de la part des professionnels de travailler en équipe, et de ne plus travailler 70 heures par semaine. Je ne m’opposerai pas à ce projet mais je trouve que c’est un emplâtre sur une jambe de bois. Ces cabines n’auront un intérêt que pour la consultation de spécialistes, et non avec des généralistes. Car le temps que passera le généraliste devant sa caméra, il ne le passera pas devant un patient, je ne sais donc pas avec qui on va travailler. Je comprends qu’il y a un souci, mais la solution ne réside que dans le fait de trouver des médecins. »

Simon Rodier : « Je voudrais juste dire une chose ; j’ai l’impression d’avoir pris un coup de vieux, car je me rappelle les tout-débuts de mes fonctions de conseiller municipal et communautaire, en 2002. Lors d’une réunion à Fournols, je ne sais plus qui avait fait la remarque qu’il y avait un problème avec le numérus clausus. Je me rappelle très bien qu’un médecin avait rétorqué, que c’était n’importe quoi, qu’il fallait dix ans pour faire un médecin, … il n’y a rien de plus vrai mais si en 2002, nous avions fait ce choix, cela aurait réglé le problème. Cela n’enlèvera rien au fait que les médecins d’aujourd’hui, ne sont plus ceux d’antan… les visites à domicile, ils n’y courent pas après ! y compris en zone urbaine. Donc en 2002, on a dit « cela ne sert à rien, il faut dix ans » et je vous laisse calculer, cela ferait huit ans qu’il n’y aurait plus de numérus clausus et que l’on aurait des jeunes médecins qui auraient besoin de travailler et qui iraient là où l’on aurait besoin d’eux, car ils sont comme tout le monde, ils vont travailler là où il y a du travail. J’ai l’impression donc que l’on a sur la cabine de télémédecine, un peu le même type de débat. On se dit « non, ce n’est pas la panacée, il nous faut des médecins. Bien évidemment, qu’il nous faut des médecins en physique ! bien évidemment que ce n’est pas l’idéal ! bien évidemment qu’on ne souhaite pas que la médecine en Livradois se fasse en cabine… seulement moi je sais que ça fait dix ans que nos collectivités se battent pour avoir des médecins, qu’on essaye tout et on continuera… Effectivement, il faut aller les démarcher, car lorsqu’ils sortiront, tous les territoires de France vont faire la même chose… Il n’y a pas que la Saône et Loire, il en va de même dans les zones urbaines. Par exemple Clermont a des problèmes dramatiques d’accès aux soins, dans les quartiers nord. Alors aujourd’hui j’ai l’opportunité en tant qu’élu communautaire de faire installer deux cabines de télémédecine sur le territoire, et honnêtement je me sentirais mal si je ne le faisais pas… Ce qui ne signifie que je renonce à avoir un vrai schéma de soins sur le territoire ; il en va de notre capacité à agir, d’installer ces deux cabines de télémédecine. Faire venir cinq médecins, on ne le fera pas dans l’année qui vient ! »

Un élu : « Excusez-moi, je ne suis pas un spécialiste de la télémédecine, mais qui va répondre de l’autre côté de la ligne ? Il est dit que partout en ville, les médecins sont débordés ; à la campagne, il n’y en a pas. Quel est donc le médecin qui va répondre au patient qui sera dans la télécabine ? Où va-t-il prendre son temps puisqu’il n’en a pas ?  Car on a beau faire venir des gens âgés, qui auront des difficultés pour se déplacer, mais comment faire pour que les heures coïncident : que l’infirmière soit présente, que le patient soit là et que le médecin soit disponible pour répondre. Lorsqu’il y a de la neige, quelquefois le patient peut avoir du retard, le médecin n’attendra pas… Je ne vois pas comment on peut faire. Je suis pour les cabines de télémédecine, à condition que l’on me promette qu’à chaque fois qu’il y aura quelqu’un de malade, il y aura quelqu’un en face pour répondre. »

Régine Fabry : « Honnêtement, cela ne peut marcher que s’il y a un médecin qui appelle un collègue en cas de problème qu’il s’agit de régler rapidement. C’est l’utilité des cabines : qu’un médecin généraliste puisse appeler un collègue spécialiste ; cela ne peut se passer autrement. »

Marc Joubert : « A-t-on pris l’avis et le sentiment des médecins locaux ? Que pensent-ils de ce genre d’outil ? Je pense qu’il faut aller plus loin. Lorsqu’on s’était rendu dans les Combrailles, leur souci c’était bien celui-là : quel serait l’interlocuteur derrière la caméra ? »

Daniel Forestier : « Très bien … je comprends, au vu de toutes vos interrogations, qu’il nous manque de l’information de la part des professionnels de santé ; je vous propose que la commission « Santé » travaille un peu plus sur le projet. Etes vous cependant d’accord pour que nous déposions les demandes de dotations ? même si elles ne sont pas fléchées sur ce projet, elles pourront sans doute être reportées ailleurs… M’autorisez-vous à demander de la DSIL et la subvention de la Région ? »

Marc Cussac : « Il ne faut pas faire un blocage. Ce n’est sans doute pas une piste que l’on doit abandonner même si on doit un peu plus la travailler… Je vais vous donner un exemple : on parle de la médecine privée, et l’hôpital est confronté au même problème. Les autorités qui régentent tout le système de santé ont mis en place des formations pour avoir des infirmières en pratiques avancées, … Cette formation est lancée depuis l’année dernière : on propose aux infirmières de faire deux années d’études de plus, et elles ont des compétences augmentées : renouvellement d’ordonnance avec l’accord du médecin, elles sont capables aussi de faire un premier examen, une auscultation de faire un suivi de maladies chroniques… Et c’est ce qui intéresse nos territoires. Actuellement, l’hôpital d’Ambert propose aux infirmières de faire cette formation pour pallier la surcharge de consultations des médecins. Une infirmière est en train de la faire et a pour projet de s’installer à la maison de santé d’Ambert. C’est une piste intéressante … Il faut que la cabine de télémédecine rejoigne ce concept là mais il faut un peu plus le travailler. »

Valérie Prunier : « Oui mais le dispositif est très flou, et le statut de ces infirmiers l’est également pour l’instant… et c’est au bon vouloir du médecin, car c’est un travail partenarial et si le médecin n’a pas envie du tout d’entrer dans cette forme de pratique, c’est vraiment très flou comme sujet…

Par ailleurs les cabines de télémédecine, on les avait un peu imaginées dans le but du projet de maison de santé d’Ambert qui regroupent plusieurs professionnels ; ils espèrent pouvoir associer certaines spécialités, avoir des internes qui vont rester… Dans leur présentation de projet, ils nous ont assuré qu’ils feraient des permanences sur tout le territoire ; cependant bien qu’ils soient un peu plus nombreux, ils n’auront pas le temps de voir grand monde au vu de la superficie du territoire, et si l’on prend en compte la durée des trajets. C’est pour cela que la cabine de télémédecine, leur permettrait de donner une réponse aux personnes qui ne sont pas à Ambert ; dans cette optique cela a du sens, et pas en allant chercher un interlocuteur on ne sait où … Il est important de travailler en partenariat et en réseau sur tout le territoire avec les médecins généralistes dont on dispose, et qui ne peuvent aller dans la même journée de Saint-Anthème à Augerolles. La télémédecine permet ce gain de temps. »

Marc Cussac : « Je pense que tout le monde l’a bien compris ici, même s’il y a eu quelques messages négatifs, c’est un très bon concept, qu’il faut certes travailler et apporter un complément d’information pour que tout le monde soit partant. »

Philippe Pinton : « Sur ce sujet, tout le monde est bien d’accord, il faut avancer… mais nous manquons d’approfondissement. Il nous faut du palpable. »

M. le Président : « Très bien. Valérie va organiser la commission et celle-ci va travailler sur le sujet afin d’apporter les compléments d’informations souhaités. Dois-je malgré tout demander les financements ? Je souhaite trouver un consensus. Ces demandes d’aides sont pour l’automne 2021 et une programmation de travaux en 2022. Si je ne dépose pas de dossier, nous n’aurons pas les fonds pour l’année 2021. »

Brouhaha.

M. le Président : « D’après ce que j’entends, est-ce que vous êtes d’accord pour reporter ce projet ? »

Brouhaha.

Chantal Facy : « Je me demandais si cela ne pouvait pas attendre le prochain conseil, cela permet de plus travailler sur ce sujet. Et je pense qu’à ce moment là tous les délégués seront d’accord pour voter un plan de financement mais qu’à l’heure actuelle, il y a beaucoup de voix – et j’en fais partie – qui sont un peu dubitatives. »

Brouhaha.

Corinne Mondin : « On peut toujours demander les aides, cela n’empêche pas de continuer à travailler. »

M. le Président : « Oui, alors la première question : est ce que vous êtes d’accord pour que l’on complète les informations au sujet de ce projet avec la commission qui s’est mise en place ? »

Unanimité.

M. Le Président : « Et pour la partie « demande d’aides », est ce que vous m’autorisez à demander la DSIL, et l’aide de la Région ? Si on ne réalise pas le projet, on ne s’en servira pas, c’est tout. Mais si on les demande plus tard, on ne les aura pas. »

Eric Dubourgnoux : « Moi, il y a une chose qui m’échappe. J’apprécie la proposition qui est faite car elle a le mérite de tenir compte du débat et des questionnements qui sont exprimés. Mais si on vote le principe de repousser la délibération, parce que justement on est dans une démarche où on veut approfondir la réflexion, on ne peut pas demander des subventions. Le fait de demander des aides, cela signifie que l’on accepte le projet. »

M. le Président : « Non, pas toujours, quelquefois c’est une question de délais, tu sais bien… »

Eric Dubourgnoux : « Si l’on m’explique le contraire, je veux bien. Je sais que l’on peut toujours les refuser. Il n’empêche … le fait de demander des aides, signifie qu’on accepte la délibération en l’état, malgré tous les questionnements. Il semble que nous ayons jusqu’à l’automne 2021 pour les demander et si l’on réunit la commission dans des délais assez courts, on pourra faire un bilan d’information au prochain conseil et voter la délibération en fonction de ces informations, lors du conseil de février 2021. »

M. le Président propose le report du vote de la délibération dans son ensemble.

Les conseillers communautaires approuvent à l’unanimité son report. La délibération est retirée de l’ordre du jour.

M. le Président se félicite du débat qui a été tenu dans ce domaine important de la santé. Il informe les conseillers que Guy Gorbinet, Maire d’Ambert a été élu président du Conseil de Surveillance de la santé, et lui demande s’il peut apporter des informations à ce sujet.

Guy Gorbinet : « J’ai reçu ce matin un courrier de la part d’une interne en médecine générale, qui est en train de terminer son cursus. Elle souhaite intégrer très rapidement la maison de santé pluridisciplinaire, construite à Ambert afin d’y travailler en tant que médecin généraliste pour participer à l’offre de soins sur le territoire Ambert Livradois Forez. Ça, c’était le point positif.

Tout à l’heure, on a parlé des déchets ; nous, nous avons une autre problématique, car du fait du COVID et suite à la découverte du virus dans certaines boues de la station d’épuration, nous sommes obligés de les traiter à la chaux, ce qui entraîne une augmentation des taxes de 7 000 € par mois. Et on ne reviendra pas en arrière. Donc voilà d’autres conséquences du COVID. En ce qui concerne la situation sanitaire sur le territoire ambertois, nous avons un cluster au niveau de l’EHPAD Pré Bayle. Nous avons sept personnes testées positivement ; on continue à faire les tests. Donc, l’EHPAD est complètement fermé, il n’y a plus de visites et les personnes âgées qui sont à l’intérieur reçoivent leur repas dans leur chambre individuelle. Il faut donc faire attention, car contrairement à la 1re vague où nous avions très peu de cas, cette fois, nous avons pas mal de cas à la fois sur Ambert, mais aussi à l’extérieur de la commune, alors soyez très prudents. »

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.